

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_027

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 mai 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 13
de Présents 10
de Votants 12

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**TARIF LOCATION
COMPTEUR SERVICE
EAU ASSAINISSEMENT**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés : Christophe PEREZ

Procuration de : BERTIN Patrick par AILHAUD-BLANC Régine,
NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Georges MARTEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/05/2018

Madame le Maire rappelle la délibération n° 58-2016 du 27 octobre 2016 du service eau assainissement fixant la tarification de l'eau et de l'assainissement.

Suite au changement du compteur d'arrivée d'eau réalisé à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), un nouveau diamètre de compteur (de 25 à 30 mm) dont la tarification n'a pas été actée dans la délibération est à prendre en compte:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 58-2016 du 27 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de la location (abonnement) du compteur d'un diamètre de 25 mm à 30 mm à 360 euros par an.

POUR :12

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

